

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Projet d'implantation d'un Centre de Développement et d'Innovation en Bioingénierie à Ivry en partenariat avec la Région Ile de France, le Département du Val de Marne, la Ville de Paris et la Caisse des Dépôts et Consignations

Convention avec l'association CEDIB

EXPOSE DES MOTIFS

La ville d'Ivry a été saisie du projet d'implantation sur un site ivryen d'un Centre de Développement et d'Innovation en Bioingénierie (CEDIB), qui pourrait être réalisé en partenariat avec le Conseil Régional d'Ile de France, le Conseil Général du Val de Marne, la Caisse des Dépôts et Consignations et la ville de Paris.

Le CEDIB a pour fonction d'être un centre de recherche appliquée, d'innovation, de transfert technologique et de formation en matière d'ingénierie biomédicale dans le cadre d'un partenariat public - privé.

Le domaine d'activités concerne l'ensemble des disciplines scientifiques (informatique, physique, chimie...) dont a besoin la biologie pour se développer, sur deux thématiques en particulier :

- La bio-analyse, avec la conception et le développement de puces électrochimiques (détection de virus, bactéries, toxines, polluants...).
- L'imagerie médicale de petite taille.

Il organisera la mise en relation, sous forme contractuelle, de laboratoires universitaires, écoles d'ingénieurs... et d'entreprises pour développer ces types de technologies et de produits.

Une pépinière d'entreprises d'environ 2000 m² pourrait être réalisée à côté du CEDIB, afin de permettre à de jeunes sociétés en création de s'y développer et de bénéficier des équipements scientifiques du CEDIB.

Le rayonnement et le partenariat du CEDIB s'étendront cependant bien au-delà des seules entreprises qui seraient accueillies dans la pépinière.

Le développement d'un tel projet renvoie à des enjeux importants, en lien et en appui aujourd'hui avec le pôle de compétitivité Santé "Médicen", qui a fait part de son extrême intérêt sur ce projet :

- au plan International/National/Régional
 - Développement en France d'un secteur dans lequel notre pays possède un fort potentiel de recherche mais peu de traduction industrielle.
- au plan local, ce projet représente un fort potentiel pour :
 - Le redéveloppement économique de la Ville,
 - L'attractivité de la Ville et son image.

Son développement s'inscrirait en particulier dans le cadre du protocole de coopération Ivry-Paris.

A ce titre, la ville de Paris a fait connaître sa volonté de participer au développement de ce centre, conjointement au Conseil général du val de Marne et à la Région.

Il s'inscrit également pleinement dans les objectifs définis par le projet de territoire "Seine Amont Développement".

Une présentation de ce projet sera également effectuée à l'OIN en vue de son soutien à son développement.

Le CEDIB se situe également en complémentarité du pôle Charles Foix ; les deux projets pouvant s'appuyer mutuellement en matière de développement scientifique et industriel.

La vocation de formation du CEDIB contribuerait à conforter la Ville dans sa vocation affichée de devenir un pôle universitaire.

Il constituera un point d'appui au redéveloppement du secteur "Avenir – Gambetta".

Le rayonnement de cet équipement s'inscrirait également dans la démarche de diffusion de la culture scientifique engagée par la Ville, dans laquelle le CEDIB souhaite s'impliquer fortement.

Compte tenu de l'intérêt du projet, la Ville a, par délibération du 20 juin 2007, participé au financement, conjointement avec le Conseil général et la Caisse des Dépôts et Consignations, d'une étude de définition du projet (besoin et typologie de l'immobilier nécessaire).

Dans l'attente de la définition du projet qui sera proposé à la Ville et de sa réalisation à l'horizon 2009/2010, le CEDIB peut cependant commencer à engager son activité, afin d'être pleinement opérationnel lors de la livraison de son bâtiment.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, il est proposé que la ville d'Ivry, conjointement au Conseil Général du Val de Marne, soutienne ce fonctionnement par une subvention d'un montant annuel de 15 000€ pendant trois ans, soit 45 000€ au total sur la période 2007 à 2009, l'association s'engageant pour sa part à commencer à développer ses activités à savoir : mise en place des premiers projets de recherche et développement, de contrats industriels, développement du consortium entreprises/laboratoires/collectivités, action de communication auprès des entreprises, participation à des forums scientifiques, participation à des actions de diffusion de la culture scientifique, animation du réseau de partenaires, suivi et finalisation du projet immobilier.

Ce soutien est formalisé dans une convention définissant les droits et obligations de chacune des parties.

Je vous propose donc d'approuver la convention avec l'association CEDIB relative à la mission de réfiguration pour la création d'un Centre de Développement et d'Innovation en Bioingénierie à Ivry et d'accorder à l'association une subvention d'un montant de 15 000 € pour l'année 2007.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : convention - statuts

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Projet d'implantation d'un Centre de Développement et d'Innovation en Bioingénierie à Ivry en partenariat avec la Région Ile de France, le Département du Val de Marne, la Ville de Paris et la Caisse des Dépôts et Consignations
Convention avec l'association CEDIB

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Pierre Gosnat, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la charte d'aménagement Vers Ivry 2015,

vu le projet de Ville 2001 - 2007,

vu le protocole de coopération Ivry Paris, approuvé par la délibération du 23 février 2006,

considérant le projet d'implantation à Ivry-sur-Seine d'un Centre de Développement et d'Innovation en Bioingénierie (CEDIB),

considérant l'intégration du territoire de la Commune au pôle de compétitivité « Médicen »,

considérant que le CEDIB permettra de renforcer la dynamique de recherche et d'innovation dans la Ville,

considérant les enjeux liés au projet et le rayonnement futur du CEDIB au niveau international, national, régional et local,

considérant par conséquent l'intérêt local que présente le développement du CEDIB sur le territoire de la Commune,

considérant que, dans l'attente de l'installation définitive du CEDIB en 2009-2010 sur le territoire de la Commune, il y a lieu d'aider l'association CEDIB à fonctionner et à développer ses activités,

vu les statuts de l'association CEDIB,

vu la convention ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE
à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention avec l'association CEDIB, relative à la mission de préfiguration pour la création d'un Centre de Développement et d'Innovation en Bioingénierie à Ivry et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : PRECISE que le montant prévisionnel de la participation de la Commune s'élève à 45 000€ sur 3 ans (2007-2009).

ARTICLE 3 : ACCORDE une subvention d'un montant de 15 000€ à l'association CEDIB pour l'année 2007.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 26 OCTOBRE 2007